


VOS LACS ET COURS D'EAU

UNE RICHESSE COLLECTIVE
À PRÉSERVER



Québec 



IL ÉTAIT UNE FOIS... L'EUTROPHISATION

De tout temps, les lacs, les rivières et les ruisseaux ont exercé une véritable influence sur les êtres humains. D'abord, pour des raisons pratiques de transport et pour répondre à des besoins domestiques, ceux-ci se sont établis en bordure des plans d'eau. Peu à peu, la recherche de quiétude, d'espace et de contact avec la nature s'est ajoutée à ces raisons initiales. Au fil des ans, des rives ont été déboisées, remblayées, engazonnées ou même enrochées ou bétonnées, des plages artificielles ont vu le jour et des eaux usées ont été rejetées dans ces plans d'eau. Dans certains cas, ces actions ont contribué progressivement à leur détérioration, entraînant parfois leur vieillissement prématuré. Ce phénomène se nomme *eutrophisation*.

Les principales conséquences de l'eutrophisation sont un développement excessif d'algues, dont les algues bleu-vert et de plantes aquatiques, ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'eau. Ce phénomène peut entraîner des risques pour la santé et une diminution de la valeur marchande des propriétés riveraines. La population en vient alors à délaisser les plans d'eau qui l'avaient initialement attirée.

Une attention soutenue portée aux rives et au littoral des lacs et des cours d'eau

Le maintien et l'amélioration de la qualité d'un lac ou d'un cours d'eau nécessitent de porter une attention soutenue à ses rives et à son littoral. Cela suppose la prévention de leur dégradation et de leur érosion ainsi que la conservation de la qualité et de la diversité biologique du milieu. À cet égard, le gouvernement s'est doté d'un outil, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, qui vise la protection et la restauration des plans d'eau. Tous les lacs et tous les cours d'eau à débit régulier ou intermittent, artificiels ou naturels, sont concernés, à l'exception des fossés mitoyens, des fossés de drainage ou des fossés de voie publique ou privée.

Cette politique est appliquée par l'entremise de la réglementation municipale. Chaque geste de protection, de restauration, de nettoyage ou d'assainissement d'un plan d'eau contribue toutefois à l'effort collectif de récupération des usages de l'eau que la réglementation ne saurait assurer à elle seule.

Si vous devez intervenir sur vos lacs et cours d'eau, sachez que...

De façon générale, la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables interdit l'utilisation des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau pour réaliser des constructions, des ouvrages ou des travaux. Toutefois, certaines utilisations peuvent être permises, moyennant une autorisation préalable.

Il est interdit, entre autres :

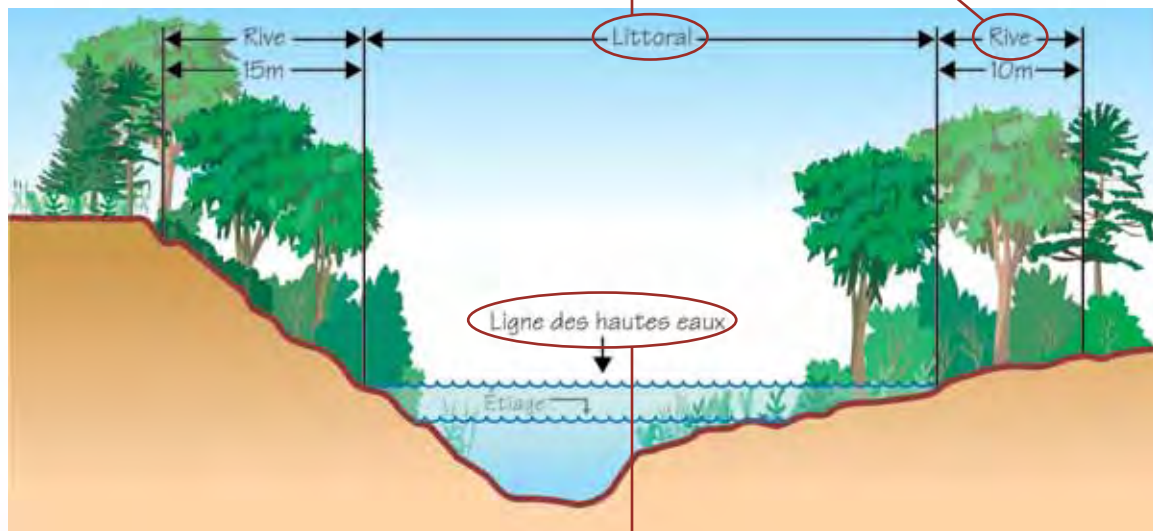
- de canaliser le cours d'eau;
- de le creuser;
- de modifier son tracé;
- d'y prélever du gravier;
- de le remblayer (même pour aménager une plage à des fins privées);
- d'y construire des barrages ou des digues à des fins privées.



Définitions tirées de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables :

Littoral : partie des lacs et des cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau.

Rive : bande de 10 à 15 mètres bordant les lacs et les cours d'eau, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.



Ligne des hautes eaux : ligne délimitant le littoral et la rive des lacs et des cours d'eau, située à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres.



En revanche, il peut être permis (autorisation requise) :

- d'aménager un accès au cours d'eau (autre qu'une rampe d'accès pour bateaux, qui est interdite à des fins privées), à condition de tenir compte des consignes suivantes :
 - lorsque la rive présente une pente faible, une ouverture d'une largeur maximale de cinq mètres est prescrite;
 - lorsque la rive présente une pente forte, un escalier construit de biais par rapport à la ligne de rivage ainsi qu'une fenêtre d'une largeur maximale de cinq mètres dans l'écran de végétation sont prescrits;
- de construire un quai, un abri ou un débarcadère flottant, sur pieux ou sur pilotis.

Avant d'intervenir, informez-vous de vos obligations

Si vous envisagez de faire des travaux sur les rives ou sur le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau, il est important de vérifier auprès de votre municipalité quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre propriété.

D'autres lois ou règlements peuvent encadrer l'aménagement des plans d'eau et exiger d'autres autorisations, notamment la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, laquelle est régie par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Assurez-vous d'avoir toutes les autorisations nécessaires avant d'entreprendre vos travaux.



Les fonctions essentielles des rives de votre lac ou cours d'eau

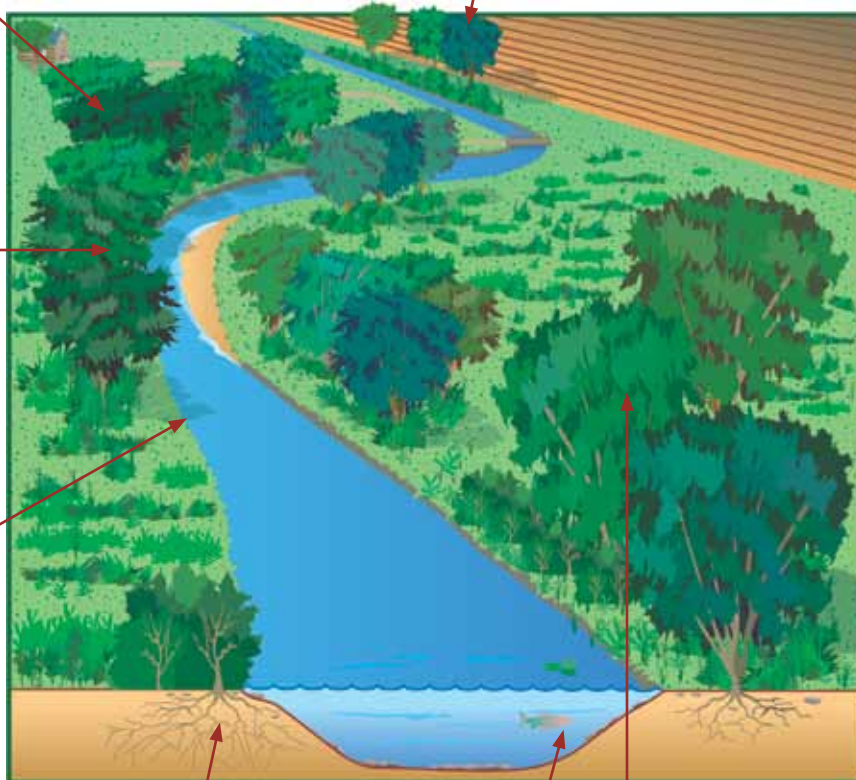
Les rives jouent un rôle crucial pour la survie de vos lacs et de vos cours d'eau ainsi que pour l'équilibre de l'écosystème.

Brise-vent naturel : La végétation riveraine protège votre habitation des dommages causés par le vent.

Fonction paysagère : La végétation riveraine est garante de la beauté naturelle des paysages et contribue à augmenter la valeur de votre propriété.

Régulateur du niveau de l'eau : En retenant et en évaporant une partie des eaux de précipitations, la végétation de la rive contribue à diminuer les risques d'inondations.

Écran solaire : L'ombre des arbres forme un écran qui empêche le réchauffement excessif de l'eau, limitant ainsi le développement des algues.



Rempart contre l'érosion : La végétation permet de stabiliser les rives, de diminuer l'ensablement des frayères et d'éviter les pertes de terrain.

Richesse biologique : Les plans d'eau offrent habitat, nourriture et abri à la faune. Ils constituent un patrimoine précieux pour l'observation de la nature, la pêche et la chasse.

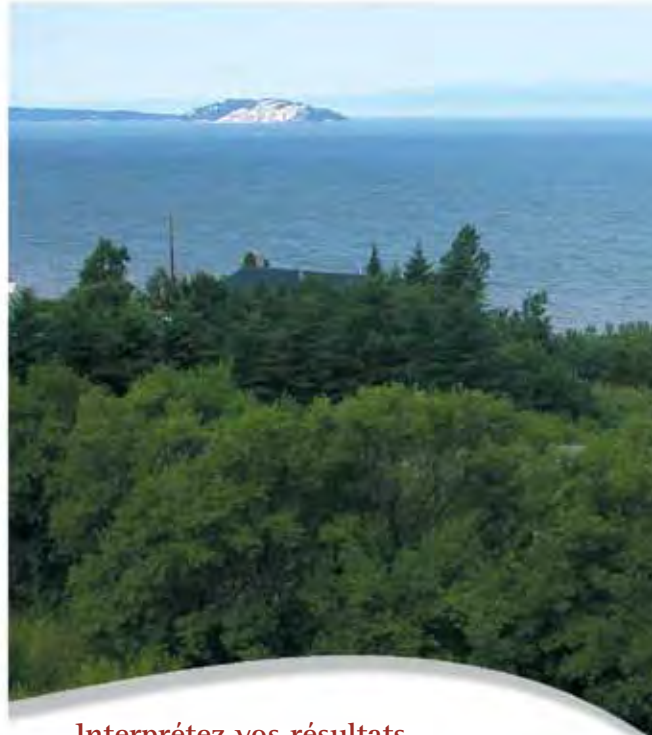
Filtre contre la pollution : La végétation retient une partie des engrais, des pesticides et des sédiments contenus dans les eaux de ruissellement, prévenant ainsi le vieillissement prématuré des plans d'eau.



Votre lac ou votre cours d'eau est-il en bonne santé?

A fin de mieux connaître votre contribution à l'état de santé de votre plan d'eau, répondez au questionnaire suivant :

- L'eau est transparente.
 - OUI
 - NON
- La bande de végétation riveraine a une largeur minimale de 10 à 15 mètres.
 - OUI
 - NON
- Les arbustes et les arbres indigènes sont abondants sur les rives.
 - OUI
 - NON
- Les espèces ornementales et le gazon sont absents des rives.
 - OUI
 - NON
- Les rives sont stables (absence d'érosion, d'éboulis, etc.).
 - OUI
 - NON
- Mon accès à la rive a une largeur restreinte et respecte la topographie naturelle de la berge.
 - OUI
 - NON
- Les rives sont naturelles et sont, par conséquent, exemptes d'enrochement, de mur de soutènement, de remblai et de plages artificielles.
 - OUI
 - NON
- Je m'abstiens d'épandre des engrais sur mon terrain.
 - OUI
 - NON
- Je m'abstiens d'épandre des pesticides sur mon terrain.
 - OUI
 - NON
- Mon quai, abri à bateaux ou débarcadère est flottant, sur pieux ou sur pilotis.
 - OUI
 - NON
- Mon installation septique est réglementaire et vidangée tous les deux ans.
 - OUI
 - NON
- La faune est présente sur les rives et sur le littoral.
 - OUI
 - NON



Interprétez vos résultats

Si vous avez répondu OUI à 10 questions ou plus et que votre propriété ressemble à celle de la photographie de la page précédente, vos efforts contribuent à la santé de votre plan d'eau. Les rives jouent pleinement leur rôle de rempart contre l'érosion, de filtre contre la pollution, etc. Continuez sur cette voie.

Si le nombre de questions auxquelles vous avez répondu NON varie de 5 à 8, vos actions contribuent à dégrader la santé de votre plan d'eau. Son état risque de se détériorer au cours des prochaines années si vous n'intervenez pas rapidement.

Si vous avez répondu NON à 9 questions ou plus, il semble que vos actions contribuent fortement au processus de vieillissement du plan d'eau. Les rives ne jouent pratiquement plus leur rôle. Il est urgent de réagir!

Que puis-je faire?

Afin d'améliorer la qualité du cours d'eau ou du lac, diverses actions peuvent être envisagées :

- Contactez votre municipalité et votre organisme de bassin versant afin de prendre connaissance des réglementations applicables, des différents programmes d'aide, des actions et stratégies proposées à l'échelle territoriale. Consultez la documentation disponible (voir les références à la page suivante);
- Plantez ou ensemencez des végétaux indigènes adaptés aux rives (herbacées, arbustes et arbres) ou laissez la nature suivre son cours. Le gazon est à proscrire dans les bandes riveraines;
- Stabilisez les rives dégradées au moyen de techniques de construction végétale utilisant par exemple des fagots ou des fascines à base de saule afin de prévenir l'érosion plutôt que des empierrements. Attention! L'avis d'un spécialiste et un permis municipal sont requis pour stabiliser des rives, peu importe la technique utilisée;
- Évitez ou réduisez l'utilisation de fertilisants et de pesticides sur votre terrain;
- Limitez l'imperméabilisation des surfaces sur votre terrain et détournez les eaux de ruissellement vers les zones de végétation situées à une bonne distance du lac ou du cours d'eau, en particulier dans les pentes;
- Assurez-vous d'avoir des installations septiques conformes à la réglementation et bien entretenues.

Références

Fiche technique « Identification et délimitation des écosystèmes aquatiques, humides et riverains » (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/delimitation.pdf>)

Fiche technique « Végétalisation de la bande riveraine » (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/vegetalisation-bande-riveraine.pdf>)

Guide de bonnes pratiques - Document destiné aux propriétaires de dispositifs de traitement des eaux usées (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usées>)

Guide de gestion des eaux pluviales : Stratégies d'aménagement, principes de conception et pratiques de gestion optimales pour les réseaux de

drainage en milieu urbain(<http://mddep.gouv.qc.ca/eau/pluviales/guide.htm>)

Guide synthèse des bonnes pratiques à l'égard des plans d'eau touchés par les algues bleu-vert (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/guide-synth-bonne-pratiq.pdf>)

Je protège mon héritage... je végétalise ma bande riveraine! Agissez maintenant! (http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/depliant_fihoq.pdf)

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) (<http://www.robvq.qc.ca>)

Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec (<http://www.fihoq.qc.ca>)

Directions régionales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
Rouyn-Noranda
180, boulevard Rideau, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : 819 763-3333
Télécopieur : 819 763-3202
abiti-temiscamingue@mddep.gouv.qc.ca

Bas-Saint-Laurent
Rimouski
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : 418 727-3511
Télécopieur : 418 727-3849
bas-saint-laurent@mddep.gouv.qc.ca

Capitale-Nationale
Québec
1175, boul. Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 644-1214
capitale-nationale@mddep.gouv.qc.ca

Chaudière-Appalaches
Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000
Télécopieur : 418 386-8080
chaudiere-appalaches@mddep.gouv.qc.ca

Centre-du-Québec
Nicolet
1579, boulevard Louis-Frêchette
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Téléphone : 819 293-4122
Télécopieur : 819 293-8322
centre-du-quebec@mddep.gouv.qc.ca

Victoriaville
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone : 819 752-4530
Télécopieur : 819 752-1032
centre-du-quebec@mddep.gouv.qc.ca

Côte-Nord
Baie-Comeau
20, boulevard Comeau
Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8
Téléphone : 418 294-8888
Télécopieur : 418 294-8018
cote-nord@mddep.gouv.qc.ca

Sept-Îles
818, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8
Téléphone : 418 964-8888
Télécopieur : 418 820-3958
cote-nord@mddep.gouv.qc.ca

Estrie
Sherbrooke
770, rue Gorette
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958
estrie@mddep.gouv.qc.ca

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Sainte-Anne-des-Monts
124, 1^{re} Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5
Téléphone : 418 763-3301
Télécopieur : 418 763-7810
gaspesie-iles-de-la-madeleine@mddep.gouv.qc.ca

Lanaudière
Repentigny
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131
lanaudiere@mddep.gouv.qc.ca

Laurentides
Sainte-Thérèse
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315
laurentides@mddep.gouv.qc.ca

Laval
Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217
laval@mddep.gouv.qc.ca

Mauricie
Trois-Rivières
100, rue Lavolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6581
Télécopieur : 819 371-6987
mauricie@mddep.gouv.qc.ca

Montréal
Longueuil
201, Place Charles-Le Moine, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607
Télécopieur : 450 928-7625
montreal@mddep.gouv.qc.ca

Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479
monteregje@mddep.gouv.qc.ca

Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088
monteregje@mddep.gouv.qc.ca

Montréal
Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
montreal@mddep.gouv.qc.ca

Outaouais
Gatineau
170, rue de l'Hôtel-de-Ville,
bureau 7.340
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : 819 772-3434
Télécopieur : 819 772-3952
outaouais@mddep.gouv.qc.ca

Saguenay—Lac-Saint-Jean
Saguenay
3950, boulevard Harvey, 4^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7883
Télécopieur : 418 695-7897
saguenay-lac-saint-jean@mddep.gouv.qc.ca

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca

Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation

Photos :

Denis Chabot, © Le Québec en images, CCDMD

Paul Grant, © Le Québec en images, CCDMD

Michel Bouliane, MDDEP

Claire Michaud

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

ISBN : 978-2-550-64428-6 (version imprimée)

978-2-550-64429-3 (PDF)

6036-12-03

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 